

# Le compost jeune ou fumier assaini

Le fumier assaini est le meilleur moyen de valoriser les matières organiques agricoles ou fermières. Il correspond à la majorité des situations agricoles. Son obtention demande de suivre certaines règles en matière de stockage, compostage et épandage.

## STOCKAGE

Le fumier de ferme est un mélange de déjections des animaux d'élevage et de litière (paille, fougères, sciures, copeaux, ...). La quantité de litière est à gérer en fonction du confort des bêtes et non pas d'un soi-disant idéal de compost. En fumière à ciel ouvert ou stocké en bout de champ, les pertes sont considérables (supérieures à 60% pour l'azote et le potassium) et entraînent mauvaise efficacité agronomique, perte économique et pollution.

**Les éléments les plus facilement disponibles pour l'activité microbienne du sol et les cultures sont les plus solubles, donc ceux qui sont perdus en premier.**

Le tas de fumier doit être maintenu le plus humide possible (arrosage avec les jus) pour favoriser l'imbibition des pailles et leur pré-hydrolyse mais protégé de toute pluie pour éviter les lessivages. Il doit être compacté et tassé pour ne pas fermenter trop intensément à une période non souhaitée. Les pertes en azote peuvent intervenir très tôt si le taux de carbone n'est pas suffisamment élevé. Le carbone est le meilleur fixateur d'azote. Les jus doivent être récupérés systématiquement, soit pour être utilisés seuls (engrais riches en potasse, azote, et carbone très rapidement disponible), soit pour être utilisés afin de maintenir le tas humide.

## COMPOSTAGE

Pour garder son intérêt agronomique majeur de stimulant de l'activité biologique intense, **le compostage doit être fait dix à quinze jours avant épandage**. Le but est d'assainir (mauvaises herbes et pathogènes) et de préparer l'incorporation au sol par une pré-fermentation tout en gardant une valeur « engrais nerveux » nécessaire au rendement.

Le fumier stocké doit être repris et mis en tas de forme aussi régulière que possible. Il n'y a pas de taille idéale, mais une taille de commodité et de faisabilité, fonction de l'organisation du chantier de compostage, notamment du type de retourneur.

La mise en tas doit être suivie d'un passage immédiat du retourneur pour homogénéiser et pulvériser le fumier par (une à trois fois selon le besoin de mélange et de pulvérisation). La qualité et l'intensité de la fermentation et de l'épandage dépendent de ce travail initial. La température monte très vite (quelques heures à deux jours).

Il faut retourner le tas en phase chaude au bout de 5 à 8 jours maximum pour que l'ensemble du tas fermente bien et éliminer le maximum d'indésirables (graines) ou pathogènes (microbes).

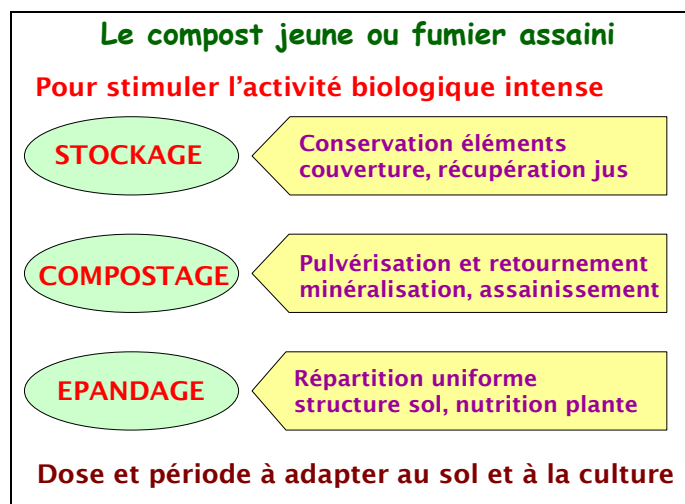
Il faut épandre le compost encore fumant 5 à 8 jours après le retournement soit 10 à 16 jours après la mise en tas. Si on ne peut épandre immédiatement, il faut **impérativement** bâcher ou protéger le compost de toute pluie par un dispositif non mouillable. Il n'y a rien de plus facilement lessivable que la fraction labile des composts.

## EPANDAGE

Le fumier assaini ainsi obtenu peut être épandu à très petite dose (1 t/ha pour la vigne avec matériel adéquat) et très régulièrement. La régularité de l'épandage est capitale pour assurer la structuration du sol et la fertilisation de la culture, surtout si l'on ne fait pas d'incorporation superficielle. La quantité à épandre par hectare dépend du type de sol et du type de culture.

Les sols qui n'ont pas développé de complexe organo-minéral sont vulnérables au lessivage et ont un besoin de structuration par le mucus microbien produit par l'activité microbienne intense. Il faut donc procéder à de petits apports annuels en début de saison végétative.

Les besoins des cultures en azote ne sont pas constants mais doivent être satisfaits à des moments assez précis pour favoriser la croissance, assurer la qualité et éviter les risques phytosanitaires. Il faut intégrer le temps de minéralisation de l'apport du compost jeune pour déterminer la date d'apport.



## MODE D'EMPLOI

La réussite de la démarche demande installations et équipements mais permet de valoriser les effluents et de se libérer des recettes ou légendes qui courent sur le compost. A défaut d'une fumière couverte, il faut une aire bétonnée avec une fosse de récupération des jus et des bâches, de préférence de type bidime, pour couvrir les tas.

Le retourneur est un équipement indispensable et il faut organiser les tournées pour un retour sous 8 jours en cas d'équipement collectif.

La maîtrise du taux d'humidité et la pulvérisation sont les paramètres essentiels de la fermentation. En dehors des préparations bio-dynamiques, les activateurs en tout genre sont superflus.

Les jus éventuels lors du stockage ou du compostage doivent impérativement être récupérés pour éviter toute pollution et garder les nutriments.

Le compost jeune agit plus rapidement qu'un fumier brut et n'en a plus les inconvénients. Il n'a pas non plus ceux d'un vieux compost stable qui consomme de l'azote en début de saison et donne des reliquats d'azote indésirables en fin de saison.

Dominique MASSENOT, conseiller indépendant  
synthèse d'après Jacques PETIT et Yves HERODY  
Mel : [dommassenot@wanadoo.fr](mailto:dommassenot@wanadoo.fr)